

demeint temps de s'occuper de nos industries manufacturières.

Ne nous occupons aujourd'hui que des cuirs.

Si nous examinons les chiffres de nos importations et de nos exportations nous voyons que, pour les six dernières années finissant le 30 juin 1895, ils ont été comme suit :

	Importations.	Exportations.
1890.....	\$1,176,213	\$ 888,603
1891.....	956,038	957,585
1892.....	1,084,281	1,132,927
1893.....	1,243,211	1,009,070
1894.....	975,188	1,714,024
1895.....	1,238,825	1,376,660
	\$6,671,056	\$7,078,869

A première vue, la situation paraît très favorable, puisque les exportations dépassent les importations et que les premières vont en augmentant quand les secondes restent stationnaires.

Cependant avec un plus grand nombre de tanneries, avec un bétail bien plus considérable nous devrions voir diminuer le chiffre des importations des cuirs ouvrés.

Ce que nous exportons ce sont les gros cuirs à semelle surtout, puis ceux à empeigne, tandis qu'au contraire nous importons des cuirs fins pour des sommes élevées (\$407,174 en 1895) et des chaussures fines pour des sommes rondes (\$306,692, même année).

Malgré le grand nombre de manufactures de chaussures existant au Canada nous n'en exportons que pour des montants presque dérisoires :

\$84,422 en 1890 ; \$54,672 en 1891 ; \$76,630 en 1892 ; \$94,297 en 1893 ; \$96,089 en 1894 et \$75,242 en 1895.

Là encore, nous restons à peu près stationnaires. A quoi cela tient-il ? Evidemment à ce que nous ne fabriquons pas les cuirs fins en quantités suffisantes ; la preuve c'est que nous en importons beaucoup. Pour ces cuirs nous sommes tributaires des autres pays et nous ne pouvons, par suite des droits de douane, fabriquer la chaussure fine à un prix qui nous permettrait de l'exporter avec avantage et en grandes quantités.

Pour nous, il nous semble que le gouvernement donnerait une somme de protection beaucoup plus grande aux industries de la tannerie et de la chaussure en fondant une école de tannerie dans le genre de celles qui existent un peu partout.

Le progrès acquis reste et se transmet ; avec des patrons et des ouvriers plus habiles on arrive à

faire mieux et plus économiquement, c'est-à-dire à créer chez soi ce qu'il fallait aller chercher ailleurs et à s'implanter sur les marchés qui veulent de bons et beaux articles économiquement produits, ce qui signifie vendus à bon marché.

Voici d'ailleurs le programme de l'école de tannerie de Vienne, à lui seul il dira ce qu'on peut attendre d'une semblable école :

Ce cours est ouvert depuis le 1er octobre 1896. Les élèves et personnes qui fréquenteront ce cours devront avoir des notions de tannerie et une instruction générale les rendant aptes à comprendre et à profiter des matières enseignées.

Elles pourront, dans ces conditions, sous le double rapport pratique et scientifique, acquérir des connaissances leur permettant d'être à la hauteur du développement actuel de l'industrie des cuirs.

L'enseignement professionnel comprend :

1o La *tannerie pratique* en général ;

2o La *tannerie d'essai* des différentes matières et leur composition ;

3o Le traitement scientifique, chimique, physique et physiologique de l'essai pratique ;

4o La *corroierie*, y compris la préparation des matières auxiliaires importantes et l'exécution parfaite des différentes opérations et des divers travaux manuels ;

5o La *reconnaissance* et l'étude des défauts et des anomalies se produisant dans la tannerie et dans la corroierie.

6o Le *calcul technique* de l'exploitation de tannerie ;

7o La *chimie spéciale de tannerie* ; connaissance de toutes les méthodes d'observation scientifique de l'action du tannage ; méthodes d'analyse de toutes les manières auxiliaires utilisées dans la tannerie et la corroierie, sur leur composition, leur valeur d'action et de commerce ; analyse du cuir sur sa valeur et son mode de production ; science spéciale des marchandises sur la base de l'analyse chimique et microscopique ;

8o La *microscopie* ;

9o La *science spéciale des machines de tannerie*.

Les candidats à la réception sont tenus de prouver, soit par des certificats, soit par les résultats d'un examen de réception, qu'ils possèdent les connaissances et l'instruction préliminaires les rendant aptes à suivre avec fruit les cours de l'établissement.

RAPPORT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC

L'assemblée annuelle de la Chambre de Commerce de Québec a eu lieu jeudi dernier. N'ayant pas reçu communication du dit rapport comme nos confrères de Québec, nous n'avons pu en donner connaissance à nos lecteurs la semaine dernière.

En présence des questions soulevées et de l'intérêt qu'elles ont pour le commerce en général, nous croyons devoir reproduire le rapport en entier pour ceux de nos lecteurs qui ne lisent pas les journaux de Québec.

Étaient présents : MM. D. Arcand, R. Turner, Gauthier, Cyr. Duquet, A. Lavigne, Ed. Dupré, F. X. Berlinguet, Brodie, Geo. E. Tanguay, M. Joseph, W. Brodie, G. Amyot, N. Y. Montreuil, U. Barthe, N. Kirouac, V. O. Arceles, J. E. Martineau, E. G. Scott, V. Châteauevert, Dr Morin, M. Thibaudou, Jas. Winfield, E. B. Garneau, Chas. E. Roy, Geo. Tanguay, F. Vidal, L. A. Boisvert, S. Bennett, Matthews, P. S. Turgeon, A. E. Valeraud.

M. Ed. Dupré agissait comme président.

M. le secrétaire N. Levasseur lit le rapport annuel qui est reçu avec applaudissements. Voici ce rapport :

QUÉBEC, 9 décembre, 1896.

A Messieurs les membres de la Chambre de Commerce de Québec.

Messieurs. En l'absence du président de la Chambre, j'ai aujourd'hui la charge de vous présenter, au nom du Conseil de la Chambre, un rapport de ses travaux durant l'année expirée le 30 novembre 1896.

Avant d'aborder le sujet, permettez-moi de vous dire que le Conseil a profondément regretté de n'avoir pu vous convoquer, comme d'ordinaire, en assemblées générales depuis la date de la dernière assemblée générale annuelle. Le Conseil en a été fort empêché par le fait de l'absence du président de la Chambre en Europe durant les premiers cinq ou six mois de l'année, et ensuite à cause des élections générales qui ont eu lieu le 23 juin dernier de par le Canada, et qui ont absorbé l'attention des hommes d'affaires de cette ville, comme à ceux des autres contrées canadiennes, pendant plusieurs mois avant le jour du scrutin, et ont pour ainsi dire suspendu toutes les questions se rattachant au développement du commerce ; ce qui a tout naturellement empêché le Conseil d'agir d'une façon ou d'une autre et de recueillir des matériaux suffisants pour vous présenter périodiquement un rapport satisfaisant de ses travaux.

Quoiqu'il en puisse être, il y a eu des travaux accomplis pendant l'année, et le Conseil se trouve aujourd'hui en position de vous dire qu'il y a eu progrès dans la réalisation de bien des projets que l'on regarde comme d'importance vitale pour la ville et le port de Québec.

Le pont de chemin de fer à Québec

On poursuit en ce moment plus activement et avec plus d'espoir que jamais une entreprise dont Québec est grandement appelé à bénéficier au point de vue commercial et qui fera de notre ville un point où convergeront tous les chemins de fer du district ; je veux parler du pont de chemin de fer à Québec ou dans le voisinage de Québec. On est en train d'organiser un nouveau